

Le 1^{er} avril 2012, un enfant de sexe masculin naît à la maternité de Souissi, à Rabat. Il pèse trois kilogrammes et demi et mesure cinquante-trois centimètres ; on le qualifie sur son dossier médical de « tonique, réactif et vif ». Sa mère a vingt-quatre ans ; elle est célibataire ; c'est son premier enfant. Sitôt l'a-t-elle mis au monde, elle déclare vouloir l'abandonner. Après deux jours d'observation, le nouveau-né est ainsi placé à l'orphelinat de la ville, où on le prénomme Ziad. Quelques semaines plus tard, le vendredi 27 avril exactement, en fin de matinée, la nourrice en chef de l'institution nous le dépose entre les bras.

On estime qu'entre sept et neuf mille enfants sont abandonnés chaque année au Maroc. Le motif en serait essentiellement moral, plus qu'économique. Bien souvent, en effet, leur génitrice est célibataire. Or, dans ce pays où, comme l'on a coutume de dire, « l'honneur des jeunes filles est entre leurs jambes » et où, par ailleurs, toute relation sexuelle entre deux personnes non unies par les liens du mariage est passible d'une peine d'emprisonnement d'un mois à un an, une conception illégitime, qu'elle procède d'une relation consentie ou non, attire honte et réprobation. Aussi, par peur du scandale, voire du reniement, notamment dans les milieux les plus traditionalistes, nombre de filles-mères en sont-elles réduites à dissimuler leur grossesse. Ne pouvant, en raison de son coût, recourir à l'avortement (au demeurant illégal, mais pratiqué clandestinement par la plupart des gynécologues du royaume), les plus défavorisées d'entre elles n'ont ensuite d'autre choix que d'accoucher loin de chez elles et d'abandonner leur enfant. C'est de ce drame-là que nous tenons notre bonheur d'être devenus parents.

Ce n'est qu'incidemment, par une indiscretion de la nourrice en chef de l'orphelinat, qui nous confiera l'avoir rencontrée quelques semaines avant terme et incitée à accoucher à la maternité plutôt que dans la clandestinité, que nous apprendrons que la mère de Ziad vivrait en fait à Marrakech. Qui sait, peut-être l'avons-nous croisée au cours de la semaine où nous y séjournâmes, en février 2010, à l'invitation d'O., qui y possédait alors une maison ? Peut-être Yassaman, qui venait d'apprendre ici même, le jour de notre arrivée, par un appel téléphonique de son gynécologue, lequel avait sous les yeux le résultat des analyses de sang qu'elle avait précipitamment faites juste avant notre départ, qu'elle était enceinte, peut-être Yassaman la frôla-t-elle ? Peut-être même, dans la perpétuelle cohue des souks de la médina, au milieu de cette foule toujours dense, comprimée par l'étroitesse des ruelles et le débordement des étals, et qu'on dit plus mêlée que nulle part ailleurs au Maroc, brassant dans un même flux citadins, paysans de l'Atlas et du Sous, Noirs du Sahara et touristes occidentaux, s'écartant toutes

les deux au passage, frayé à grand renfort de « *Balek ! Balek ! Balek*¹ ! », de quelque portefaix ployant comme un atlante sous son fardeau de tissus ou de quelque muletier tirant sa bête chargée de ballots de laine, de tapis, de bouteilles de gaz ou de peaux de mouton, voire d'un de ces motocyclistes insensés s'ouvrant la voie à coups d'avertisseur et dont les engins, filant à vive allure en zigzaguant entre les piétons par de brusques embardées, laissaient flotter derrière eux une odeur âcre de gaz d'échappement, dont les rais de lumière, filtrant des claies de roseaux ou de bois qui couvrent les ruelles, révélaient l'opacité, peut-être même leurs deux ventres se pressèrent-ils un instant l'un contre l'autre ? En ce cas, il ne me déplait pas d'imaginer que quelque divinité, sachant que l'enfant que la première portait ne verrait pas le jour et que la seconde abandonnerait celui auquel elle donnerait vie deux ans plus tard, se soit plu à lier leurs destins en décrétant que ce qui serait enlevé à l'une lui serait rendu par l'autre.

1. « Attention ! » en arabe.

À plusieurs reprises, nous tenterons d'obtenir davantage d'informations sur cette jeune femme – ne fût-ce que son prénom –, afin de les pouvoir un jour transmettre à Ziad. En vain. Chaque fois, la nourrice en chef nous opposera un silence inflexible, agacé même, ne condescendant à le rompre que pour couper court à toutes nos questions en lançant sur un ton de mépris : « Elle est mauvaise », avant que d'ajouter à l'attention de Yassaman, un doigt pointé sur elle : « C'est toi, la vraie mère de Ziad. Cet enfant n'en a pas d'autre. Il n'en a jamais eu d'autre. »

C'est en janvier 2012 que nous nous rendons pour la première fois à Rabat, munis de toutes les pièces nécessaires à la constitution d'un dossier de demande d'adoption au Maroc. À la faveur de ce séjour, entre deux démarches administratives, nous faisons un peu de tourisme. C'est ainsi que, à l'écart de la ville, dont elle est séparée par un petit vallon herbeux, nous visitons une enceinte

fortifiée, à la muraille crénelée, faite de pisé rouge et dominant la vallée du Bou Regreg : le Chellah. Une cité romaine, du nom de Sala, se dressait jadis là, qui ne résista pas à la fin de la domination latine en Afrique du Nord. D'elle ne subsistent plus que quelques vestiges : deux tronçons de voies dallées, d'anciennes échoppes voûtées, un forum, la base des trois piliers d'un arc de triomphe et une petite fontaine garnie de niches. Ceux-ci côtoient les ruines de l'ancienne nécropole des souverains mérinides qui, au XIII^e siècle, élurent cet endroit reculé pour dernière demeure. Des chambres funéraires, de l'oratoire, de la salle d'ablutions, de la zaouïa et de la mosquée qui la constituaient, le minaret seul a résisté aux outrages du temps, dont le lanternon est encore revêtu de zelliges. Tels des stylites, des cigognes en occupent le faite, que couronne leur vaste nid de branches. Ce sont elles, désormais, les maîtresses des lieux, dans le silence desquels l'on n'entend plus que leurs craquètements réguliers. Tandis que nous parcourons le site, nous revient en mémoire la légende entourant cet oiseau, pourvoyeur d'enfants dans de nombreux contes, à commencer par le plus populaire d'entre eux, *Les Cigognes*,

du Danois Hans Christian Andersen, que nous avons lu tous les deux en notre prime jeunesse. Comme nous avons, la veille, été déposer notre demande officielle d'adoption à l'orphelinat de Rabat, nous ne pouvons nous empêcher de voir dans la présence de ces volatiles un heureux présage. De même, au soir de ce 27 avril 2012 où l'on vient de nous déposer le nourrisson entre les bras, nous reviennent en mémoire les derniers mots que Sonia adresse à Voïnitzki à la fin d'*Oncle Vania*, de Tchekhov, dont nous avons assisté à une représentation à Nanterre, au théâtre des Amandiers, le jour de la naissance de Ziad : « Nous nous reposerons ! » Eu égard au long, pénible et parfois même douloureux chemin que nous avons parcouru pour avoir un enfant, nous ne pouvons nous empêcher de voir rétrospectivement en cette réplique comme une prémonition. Nous n'imaginons pas un seul instant que ce qui nous attend sera loin d'être de tout *repos* et qu'il nous faudra près d'un an et demi pour emmener le petit garçon chez nous.

En septembre 2012, soit quatre mois après que l'on nous a présenté Ziad, une circulaire rédigée par le ministre de la Justice marocain est en effet expédiée à tous les tribunaux du royaume pour leur enjoindre de s'opposer désormais à toute demande d'adoption de la part d'une personne ne disposant pas de la nationalité marocaine, au motif qu'il serait impossible de s'assurer que celle-là, une fois rentrée dans son pays, élèvera l'enfant qu'on lui aura confié selon les préceptes de l'islam. Pêchant par naïveté, Yassaman et moi n'avions pas un seul instant imaginé – pas plus, au reste, que la petite centaine de couples concernés comme nous par cette nouvelle disposition – que ce vaste mouvement de contestation populaire, fondé principalement sur des revendications démocratiques et sociales, qui s'est levé en décembre 2010 en Tunisie, après l'immolation par le feu d'un vendeur ambulant de fruits et légumes à Sidi Bouzid, puis propagé les semaines suivantes en Égypte, en Lybie, au Bahreïn, au Yémen, en Syrie, ainsi que, quoique dans une moindre mesure, au Maroc, et que l'on a appelé le « Printemps arabe », pourrait entraver de quelque manière que ce fût nos démarches d'adoption. C'est pourtant

ce qui vient exactement de se produire : le texte s'inscrit dans le grand projet de réislamisation des sociétés arabes auquel, par rejet des idéaux séculiers du monde occidental, veulent s'attacher désormais la plupart des nouveaux gouvernements, inspirés plus ou moins par la confrérie des Frères musulmans. Nous voici tout à coup emportés par le cours de l'Histoire.

Ainsi donc, près de dix-huit mois durant, nous allons constamment garder à l'esprit que Ziad peut nous être repris du jour au lendemain sans que nous disposions d'aucun recours pour nous y opposer, n'ayant nul droit sur lui. Notre statut de parents va demeurer par là continûment précaire. Comme en toute grossesse, nous ne serons pas un instant assurés que l'adoption du petit garçon sera menée à terme. À notre manière, nous redoutons une *fausse couche* – Yassaman le redoute d'autant plus qu'elle en a déjà fait une.